

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

Date de convocation :
21/08/2025

Date d'affichage :
21/08/2025

Numéro :
15/2025

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 27 AOUT 2025

Le 27 août à 17 heures 30 minutes, le **Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bruno BARDES – Nelly FACCA – Pierrette RAMON – Nathalie JALBY – Pierre CANAC – Françoise DAVIOT

Absents excusés représentés : Josiane GALY (N. FACCA) – Françoise CHINCHOLLE (E. CLAVERIE)

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN – Bernard DELBRUEL – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Rose LUGAN

Secrétaire de séance : Bruno BARDES

MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT DU PROJET D'UNITE DE VIE PROTEGEE (UVP) ET DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibérations n°10/2021 et n°11/2021 en date du 5 juillet 2021, le Conseil d'administration du CCAS avait validé deux projets structurants pour l'établissement :

- la création d'une Unité de Vie Protégée (UVP) destinée à accueillir des résidents atteints de pathologies neurodégénératives dans un environnement sécurisé, individualisé et conforme aux normes médico-sociales actuelles ;
- et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'EHPAD communal, dans une logique d'efficacité énergétique et de réduction des charges de fonctionnement.

Ces deux projets ont depuis fait l'objet d'une instruction technique et financière approfondie. Toutefois, plusieurs évolutions sont intervenues depuis 2021, rendant nécessaire une modification du plan de financement initial, tant en termes de montant que de répartition des ressources.

Le contexte post-COVID a entraîné une hausse sensible des coûts d'investissement (matières premières, prestations techniques, équipements spécifiques...), et les financements finalement accordés par les institutions publiques (ARS, CNSA, Conseil départemental) se sont révélés inférieurs aux hypothèses initiales, ou notifiés a posteriori, ce qui a imposé une reconfiguration des opérations.

Concernant le projet UVP, il a été décidé, pour en assurer la viabilité financière, de ne plus procéder à une extension du bâtiment, mais à une restructuration des espaces existants, tout en maintenant les objectifs qualitatifs de prise en charge et de sécurisation des résidents.

L'ensemble de ces ajustements entraîne donc une modification significative de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, des postes de dépense, ainsi que des plans de financement correspondants.

La présente délibération a pour objet d'approuver cette mise à jour formelle des projets et de leurs modalités de financement, en lieu et place des délibérations n°10/2021 et n°11/2021, afin de permettre la poursuite des opérations, le versement des aides notifiées et le lancement effectif des travaux.

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'approuver les nouveaux plans de financement, de valider les montants ajustés, et d'autoriser la Présidente à engager les démarches administratives et contractuelles nécessaires à la bonne exécution de ces opérations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'action sociale et des familles,
- Vu les délibérations n°10/2021 et n°11/2021 en date du 5 juillet 2021 relatives aux projets d'Unité de Vie Protégée et de production d'énergie solaire,
- Vu les orientations stratégiques définies par le CCAS en matière de gestion patrimoniale et d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements médico-sociaux,
- Vu les décisions de financement notifiées par l'ARS et le Département du Tarn dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) médico-social,
- Considérant que la présente délibération vise à actualiser formellement les données financières et structurelles liées à ces deux projets afin de permettre le lancement effectif des opérations, mais aussi le bon versement des subventions attribuées,
- Considérant l'exposé ci-dessus,
- Considérant le plan de financement modifié ci-dessous,

I. Plan de financement modifié UVP

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Maitrise d'œuvre	7 640	9 168	PAI CNSA	33 635
Contrôle tec, SPS, SSI	3 280	3 936	Fonds propres	42 166
Travaux	54 577	65 492	Département	23 687
Mobilier	20 833	25 000	TVA récupérable (FCTVA)	18 950
Equipement Snoezellen	4 167	5 000		
Dispositifs médicaux	8 202	9 842		
Total	98 699	118 438		118 438

II. Plan de financement modifié panneaux photovoltaïques

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Travaux	94 745	113 694	PAI CNSA	32 289
			Département	22 739
			Fonds propres	58 666
Total	94 745	113 694		113 694

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la modification du programme d'investissement relatif à la création de l'Unité de Vie Protégée (UVP) et à l'installation de panneaux photovoltaïques, dans les conditions exposées ci-dessus.
- **VALIDE** les nouveaux plans de financement ci-dessous

Plan de financement UVP

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Maitrise d'œuvre	7 640	9 168	PAI CNSA	33 635
Contrôle tec, SPS, SSI	3 280	3 936	Fonds propres	42 166
Travaux	54 577	65 492	Département	23 687
Mobilier	20 833	25 000	TVA récupérable (FCTVA)	18 950
Equipement Snoezellen	4 167	5 000		
Dispositifs médicaux	8 202	9 842		
Total	98 699	118 438		118 438

Plan de financement modifié panneaux photovoltaïques

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT TTC
Travaux	94 745	113 694	PAI CNSA	32 289
			Département	22 739
			Fonds propres	58 666
Total	94 745	113 694		113 694

- **DECIDE** que la présente délibération annule et remplace les délibérations n°10/2021 et n°11/2021 du 5 juillet 2021.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document, contrat, acte administratif ou marché public nécessaire à la mise en œuvre de ces opérations.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente
Elisabeth CLAVERIE

Le secrétaire de séance
Bruno BARDES



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-268102589-20250827-DELIB_15_2025-DE

